BUREAU DE RÉVISION DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE DU QUÉBEC

MINUTE NO: QR-97-1274 **QUÉBEC, le** 21 OCT. 1997

DIVISION:

Christian Beaudoin, avocat
Président

AMÉNAGEMENT GRANRIVE INC.
(au rôle: Aménagement Westcliff Ltée)
Plaignante

c.

VILLE DE HULL
et
COMMUNAUTÉ URBAINE
DE L'OUTAOUAIS
Intimées

IDENTIFICATION DU DOSSIER

Numéro matricule	:	F-6631-39-9070
Unité d'évaluation	:	200, du Portage
Rôle d'évaluation contesté	:	1996 (triennal)
Valeur inscrite au rôle	:	Terrain: 6 603 500 $
		Bâtiment: 18 373 500 $
		TOTAL: 24 977 000 $
Proportion médiane	:	100 %
Facteur comparatif	:	1,00
Valeur uniformisée	:	24 977 000 $

DÉCISION SOMMAIRE

VU la recommandation de l'évaluateur acceptée par le plaignant et approuvée par les intimées;

VU l'article 141 amendé de la Loi sur la fiscalité municipale;

PAR CES MOTIFS, le Bureau:

- ACCUEILLE la plainte;

- FIXE la valeur à inscrire au rôle comme suit:

Terrain:	6 603 500 $
Bâtiment:	13 396 500 $
TOTAL:	20 000 000 $

Prise d'effet de la décision le: **1er janvier 1996**

Frais contre les intimées.

Christian Beaudoin
Président

Procureur du plaignante:
BÉLANGER, SAUVÉ (Me Luc Lefebvre)

Procureur des intimées:
BEAUDRY, BERTRAND (Me Monique Bourgon)